

## Les Modalités de la Bourse Familiale Pathy

### Durée de la bourse

La bourse sera accordée pour une période d'un an. Pendant cette première année, le boursier devra chercher un financement évalué par des pairs pour soutenir d'éventuelles années supplémentaires de formation.

### Renouvellement de la bourse

Les nouveaux candidats seront prioritaires. Si des fonds supplémentaires sont disponibles, les demandes de renouvellement pourront être envisagées. Les candidats au renouvellement devront démontrer des progrès significatifs dans l'atteinte de leurs objectifs de recherche.

---

## Critères d'admissibilité

### 1. Nationalité

Les candidats canadiens et internationaux sont admissibles, mais la priorité sera donnée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada.

### 2. Formation préalable

Les candidats doivent :

- Avoir complété un diplôme de médecine (MD) ou un équivalent international.
- Être admissibles à l'obtention d'un permis d'exercice au Québec.
- Avoir terminé leur formation en résidence dans les trois dernières années.
- Ne pas occuper déjà un poste de professeur.

### 3. Orientation de carrière

Le candidat doit démontrer un engagement envers une carrière universitaire dans le domaine de formation choisi. Une priorité sera accordée aux candidats qui ont des plans clairs de collaboration continue avec le programme du CUSM, incluant la possibilité d'y travailler après la formation.

### 4. Inscription à un diplôme complémentaire

Les candidats peuvent être inscrits à un programme de maîtrise (MSc) ou de doctorat (PhD) pendant la durée de la bourse.

### 5. Supervision

Le superviseur principal doit être un membre du corps professoral du CUSM exerçant principalement à l'Hôpital Royal Victoria (HRV) dans l'un des domaines éligibles et accepter les conditions de la bourse.

---

## Conditions et responsabilités de la bourse

### 1. Temps protégé

- **Boursiers cliniciens-chercheurs** : au moins **75 %** du temps doit être consacré à des activités de recherche. Le travail clinique ou l'enseignement ne peut excéder **25 %** du temps total.

- **Boursiers cliniciens-investigateurs** : doivent consacrer entre **25 et 50 %** du temps à la recherche, avec une préférence pour ceux qui ont un engagement plus important en recherche.
- **Boursiers cliniciens** : encouragés à entreprendre un projet académique pendant la formation.

## 2. Gestion et administration

- La gestion de la bourse sera assurée en partenariat entre le CUSM et le département ou la division hôte.
- Les fonds seront débloqués le mois précédant l'embauche du boursier.

## 3. Financement complémentaire

- Le département ou la division doit garantir un salaire total minimum de **70 000 \$**.
- Un financement additionnel jusqu'à un maximum de **100 000 \$** par an est autorisé.
- Toutes les sources de financement doivent être déclarées dans la demande.

## 4. Soutien à l'apprentissage du français

- Conformément à la Loi 96, un frais obligatoire de **1 000 \$** par an pour un cours de français doit être assuré par le département ou la division.

## 5. Acceptation de l'offre

- Une fois l'offre reçue, le candidat doit informer le président du comité de bourse de sa décision dans un délai de **14 jours**.
- Une **lettre d'accord** signée par le candidat et son superviseur doit être soumise dans les **2 mois** suivant l'acceptation.

## 6. Reconnaissance et engagement académique

- Toute publication, présentation ou thèse résultant de la bourse doit reconnaître le soutien de la **Fondation du CUSM**.
- Un **rapport final** détaillant les activités et réalisations du boursier doit être soumis au comité dans un délai de **3 mois** après la fin de la bourse.

---

## Critères et processus de sélection

Le **Comité des Bourses du CUSM** suivra un processus formel basé sur un système de notation :

1. **Qualité et potentiel du candidat (5 points)**
  - Engagement envers une carrière académique et en recherche.
  - Si aucun candidat spécifique n'est identifié, le dossier des anciens boursiers sera pris en compte.
2. **Qualité de l'environnement clinique et du superviseur (2,5 points)**
  - Expérience et encadrement du superviseur.
3. **Qualité et pertinence du projet de recherche ou académique (2,5 points)**
  - Alignement avec les orientations stratégiques du CUSM.

**Note** : Des évaluations externes écrites peuvent être demandées au besoin.